



**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS
DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE
RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE
DU QUÉBEC**

AOÛT 2016

Comité de travail

Nathalie Vallée
Roya Abouzia
Yves Carignan
Martin Strauss
Éric Tessier
Freda Thelusma

Recherche et rédaction

Geneviève Rey-Lescure

Révision linguistique

Christian Van Nuffel

Mise en page

Élizabeth Ledoux

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Quatrième trimestre 2016

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : (514) 381-8631
Télécopieur : (514) 381-2263
© Fédération des cégeps

DM-62160

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
Les cégeps en 2016 : une contribution significative à la vie culturelle	2
Commentaires généraux sur la politique culturelle.....	4
L'éducation culturelle et artistique des cégépiens : un outil de formation citoyenne	4
Renforcer les liens entre le réseau collégial et les milieux culturels	5
Démocratisation culturelle et accessibilité.....	6
Le loisir culturel : un jalon important de l'accessibilité aux arts et à la culture	6
Les bibliothèques collégiales : un bien collectif au cœur de la vie des étudiants.....	7
Les activités socioculturelles : une contribution à la réussite éducative et à la participation citoyenne	10
Le réseau collégial : du renouvellement des publics à la formation de la relève culturelle.....	11
Promouvoir l'éducation interculturelle en milieu collégial	13
La participation au développement de relations interculturelles harmonieuses.....	13
L'internationalisation des cégeps : stimuler l'acquisition d'habiletés interculturelles chez les étudiants.....	14
La valorisation de la langue française.....	15
L'apport des cégeps à l'épanouissement culturel des nations autochtones.....	17
Bouleversements technologiques : favoriser le développement d'une culture numérique	18
CONCLUSION	22
ANNEXE	23

INTRODUCTION

La Fédération des cégeps, porte-parole des 48 collèges publics québécois, a pris connaissance avec intérêt de la démarche du gouvernement visant à renouveler la Politique culturelle du Québec (ci-après appelée la « Politique »), initialement parue en 1992. Elle le remercie de lui donner l'occasion de lui faire part, par l'entremise de cette consultation, de ses préoccupations et de ses priorités quant au rôle central que peut jouer le réseau collégial afin de garantir la vitalité et le rayonnement de la culture québécoise.

Considérant le passage au cégep comme étant une période névralgique pour la détermination des choix de vie des jeunes québécois et québécoises, leur épanouissement personnel ainsi que la consolidation de leur identité culturelle et de leur lien d'attachement à la société, la Fédération estime sa participation à la présente démarche comme essentielle. Sa contribution s'inscrit également en continuité avec la Politique québécoise de la jeunesse de 2030 qui soutient l'engagement des jeunes en faveur de la culture, « comme une façon de s'ouvrir sur le monde et de contribuer à son développement futur en lui insufflant un élan créatif »¹.

Ce mémoire mettra en lumière les défis et les opportunités que la Fédération estime majeurs pour les cégépiens au cours des prochaines années, ainsi que les orientations qui lui semblent primordiales pour assurer l'épanouissement de la culture québécoise dans un monde en profonde mutation.

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de technologies de l'information, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

LES CEGEPS EN 2016 : UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE A LA VIE CULTURELLE

Créés en 1967, dans la foulée du rapport de la Commission Parent, les cégeps constituent la première étape de l'enseignement supérieur québécois. Ils sont implantés dans 16 régions administratives du Québec et ont pour fondement l'offre d'un accès universel à un système éducatif performant, démocratique, égalitaire et diversifié. Les cégeps desservent en 2015² plus de 173 000 étudiants à l'enseignement ordinaire, dont 46,7 % étaient inscrits à l'un des 9 programmes préuniversitaires, 46,3 % à l'un des 132 programmes techniques et 6,9 % au tremplin DEC. De plus, quelque 26 000 étudiants étaient inscrits à la formation continue créditée et 25 000 personnes en situation d'emploi ont bénéficié de la formation en entreprise.

¹ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2016). *Politique québécoise de la jeunesse 2030 : ensemble pour les générations présentes et futures*, Québec, Gouvernement du Québec.

² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2016). Direction des indicateurs et des statistiques (DIS), Environnement informationnel, système SOCRATE, Québec, Gouvernement du Québec. Données au 20 février 2016.

L'apport culturel des cégeps est indéniable et leur rôle dans la formation des artistes et des publics de demain est significatif. Ils offrent plusieurs programmes d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales axé sur les arts, par exemple en Arts, lettres et communication, en Arts, création visuelle et numérique ou en Animation 3D et synthèse d'images. De nombreux cégeps ont également développé une formation en théâtre, notamment le Cégep de Saint-Hyacinthe, le Collège Lionel-Groulx ainsi que le Collège John-Abbott. Soulignons la réputation dont jouissent les programmes de formation en musique des cégeps de Saint-Laurent, de Sainte-Foy, de Rimouski, de Sherbrooke et de Drummondville ou encore la renommée de l'atelier culturel en bande dessinée du Cégep du Vieux Montréal. Mentionnons également les programmes de danse donnés par le Collège Montmorency et les cégeps de Saint-Laurent, de Sherbrooke et de Drummondville. Enfin, rappelons l'excellence des formations en métiers d'art offertes par le réseau d'écoles-ateliers, associées aux cégeps du Vieux Montréal et de Limoilou. Depuis leur création, les cégeps ont accordé une grande importance à la culture, tant au plan curriculaire qu'extrascolaire. On y retrouve un milieu de vie et d'études où l'expression artistique est encouragée et stimulée de multiples façons et où fourmille une panoplie d'activités socioculturelles, qui contribuent à la formation et à la réussite éducative.

En outre, si l'impact positif des cégeps sur l'environnement économique des villes et du Québec a maintes fois été souligné³, il convient de rappeler que ces retombées s'observent également au niveau socioculturel. La dispersion des cégeps sur l'ensemble du territoire et leur enracinement dans le tissu socio-économique des régions constituent un levier important de diffusion culturelle qui renforce l'accessibilité aux activités culturelles et artistiques. Non seulement sont-ils ancrés dans la réalité culturelle spécifique de leur région, mais certains collèges contribuent significativement à la vie artistique en animant leur milieu et en donnant accès à leurs infrastructures culturelles⁴. La mise à disposition de celles-ci est déterminante dans les régions autant que dans les grands centres. En effet, dans certaines régions, la bibliothèque, la salle de spectacle ou d'exposition du cégep constituent les seuls espaces à vocation culturelle ouverts à tous et desservant un territoire étendu. Sans l'accès à ces équipements culturels, des communautés entières se trouveraient privées d'une porte d'entrée vers la culture.

De plus, les cégeps organisent un grand nombre d'activités à caractère culturel et artistique. Certains événements, comme Cégep en spectacle, produit par le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), ont une portée intercollégiale et se déploient dans l'ensemble du réseau des cégeps au Québec. D'autres initiatives émanent d'organismes locaux ou régionaux et sont accueillies par les cégeps, grâce à des ententes de partenariat établies avec les municipalités qui permettent d'offrir à la population l'accès à de multiples activités culturelles. À titre d'exemples, ces partenariats sont à l'origine d'activités diverses tels que des festivals de la chanson, des concerts de musique, la venue de troupes de théâtre, des spectacles de danse, des expositions de peinture ou des ciné-clubs⁵. Ces événements mettent en valeur tout au long de l'année, au-delà du cycle scolaire, le dynamisme des cégeps et contribuent à attirer de nouveaux visiteurs dans ces communautés. De plus, ils servent également à préparer la relève culturelle, tant pour le milieu local que pour le Québec.

³ KPMG-SECOR (2014). *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, Étude commandée par la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-tech.

⁴ *Ibid.*

⁵ FORTIN, P., HAVET, N. et VAN AUDENRODE, M. (2004). *L'apport des cégeps à la société québécoise*, Site de la Fédération des cégeps [En ligne]. <http://www.fedcegeps.qc.ca/memoire/2004/04/l%20apport-des-cegeps-a-la-societe-quebecoise/#32> (Page consultée en ligne en juillet 2016)

Modèle unique au monde, le réseau collégial public constitue une pièce maîtresse du développement culturel du Québec. Dans ces conditions, la Fédération estime que la nouvelle Politique devra s'appuyer sur les acteurs clés que représentent les 48 cégeps du Québec, afin d'aborder les importants défis qui nous attendent en matière culturelle.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

La Fédération des cégeps considère qu'une politique culturelle, dans une vision large, évolutive et inclusive, doit faire de l'accès à la culture la pierre d'assise de ses orientations et l'une de ses priorités. Or, si les citoyens ciblés ne possèdent pas le bagage culturel minimal pour être en mesure d'apprécier les œuvres, les efforts déployés en faveur d'une plus grande accessibilité culturelle s'avéreront vains. C'est pourquoi la prochaine politique doit se préoccuper d'arrimer la culture à l'éducation afin de doter le Québec d'un cadre cohérent, stratégique et prometteur pour l'avenir des arts et de la culture. En ce sens, les éléments contenus dans le document de consultation semblent généralement reposer sur une vision pertinente des enjeux soulevés par le renouvellement de la politique culturelle. Dans un premier temps, la Fédération souhaite émettre des commentaires généraux, assortis de recommandations qu'elle juge primordiales. Par la suite, elle explorera plus en détail les enjeux qu'elle a identifiés et qui sont étroitement associés aux thématiques mises de l'avant dans le cahier de consultation.

L'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE DES CEGEPIENS : UN OUTIL DE FORMATION CITOYENNE

Dans la politique culturelle, actuellement en vigueur et parue en 1992, la première orientation du troisième axe porte sur l'accès et la participation du citoyen à la vie culturelle et est intitulée *Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture*⁶. Elle insiste sur la valeur formatrice des arts et sur la nécessité de restituer à l'école « son rôle fondamental d'éducatrice culturelle ». Autrement dit, elle reconnaît l'importance de disposer d'un certain bagage culturel pour être en mesure d'apprécier pleinement les manifestations à caractère artistique. Afin de concrétiser cette conviction, le gouvernement s'engage notamment à adopter un plan d'action « assurant la relance de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire » et à « mettre en place des mécanismes permanents de concertation entre le ministère de l'Éducation et celui des Affaires culturelles »⁷. Or, les initiatives qu'entendait mettre en œuvre le gouvernement ciblaient essentiellement les écoles primaires et secondaires.

La Fédération des cégeps ne saurait remettre en question l'idée selon laquelle le goût pour les arts et la culture s'acquiert dès le plus jeune âge, ainsi que le rôle fondamental que joue l'école en matière d'éducation et de transmission de la culture. Cela ne devrait toutefois pas conduire à minimiser la fonction décisive qu'occupent les cégeps par rapport à la consolidation de ces acquis. En effet, les cégépiens se trouvent à une étape charnière de leur parcours de vie, comportant des choix fondamentaux pour leur avenir. Il s'agit d'une période particulièrement indiquée pour la formation culturelle et artistique, qui favorise le rayonnement d'une culture humaniste, le renforcement de l'esprit critique et le développement d'une pensée novatrice. Dans ces conditions, la création d'environnements propices à l'expression culturelle et aux pratiques artistiques est essentielle à la continuité et à la pérennisation des actions entreprises à partir du primaire. Elle permet de renforcer et d'intérioriser le capital culturel que les étudiants ont acquis au terme de leur cheminement

⁶ MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (1992). *La politique culturelle du Québec : notre culture, notre avenir*, Québec, Gouvernement du Québec.

⁷ *Ibid.*

scolaire, primaire et secondaire. Il y a donc lieu d'élargir cette vision afin de prolonger les actions en ce sens, jusqu'au niveau collégial.

Première recommandation : Que la prochaine politique culturelle souligne l'importance de bonifier substantiellement l'appui financier public à l'éducation culturelle et artistique au niveau collégial, au nom de l'importance hautement stratégique qu'elle revêt. Le développement culturel du Québec, la formation de citoyens avertis, dotés d'une pensée critique et capables de comprendre la complexité du monde dans lequel ils évoluent, constituent des éléments fondamentaux de la formation collégiale.

RENFORCER LES LIENS ENTRE LE RESEAU COLLEGIAL ET LES MILIEUX CULTURELS

La Politique culturelle de 1992 comportait l'énoncé suivant :

Les arts, la littérature et les sciences humaines, dont l'histoire, sont parmi les fondements de la formation et de l'éducation. En choisissant de leur accorder une place privilégiée à l'école et en mettant à la disposition des élèves les instruments nécessaires pour stimuler leur intérêt, le système scolaire joue un de ses rôles essentiels en formation.

Or, des diverses politiques sectorielles ayant résulté de cette orientation, la Fédération des cégeps retient qu'à l'exception de la *Politique de diffusion des arts de la scène* (1996), les autres mesures ministérielles, destinées à favoriser un meilleur maillage entre le milieu scolaire et culturel, concernent principalement les niveaux primaire et le secondaire. De fait, elle déplore que les cégépiens soient les grands absents de ces stratégies de renforcement des liens entre le monde de la culture et celui de l'éducation. Ce constat traduit une forme d'incohérence entre les objectifs de la Politique culturelle et les moyens utilisés pour les atteindre. Il serait donc hautement souhaitable que le ministère de la Culture et des Communications rectifie le tir et accorde au réseau collégial public un soutien proportionnel à l'importance de son rôle comme lieu de formation et de transmission culturelle auprès des jeunes.

En somme, le renouvellement de la Politique culturelle est l'occasion idéale de rétablir l'importance que devrait se voir consentir le réseau collégial public, comme acteur incontournable participant activement à la vitalité culturelle. Le rôle essentiel que jouent les écoles-ateliers, partenaires du réseau collégial depuis 1989, dans la transmission du savoir-faire québécois, la valorisation de la culture et la diffusion des métiers d'art mérite également d'être souligné, d'autant plus que la vulnérabilité financière dans laquelle se trouvent ces institutions fragilise leur essor. En somme, il apparaît clair que les cégeps représentent des partenaires de premier plan pour le déploiement de la culture sur l'ensemble du territoire québécois ainsi que pour répondre aux défis de demain en matière culturelle. Or, cela exige un renforcement des liens entre le ministère de la Culture et des Communications et le milieu de l'enseignement collégial, ainsi que la mise en œuvre de stratégies concrètes permettant une plus grande intégration des arts et de la culture à la vie collégiale.

La Fédération des cégeps émet donc cette recommandation au gouvernement :

Deuxième recommandation : Que les liens entre le réseau collégial public, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) soient consolidés et soutenus durablement :

- en maintenant l'entente spécifique entre le réseau collégial public et le ministère de la Culture et des Communications qui met à la disposition des établissements collégiaux une aide financière destinée à soutenir la réalisation d'activités à caractère culturel et en bonifiant substantiellement l'enveloppe budgétaire;
- en adoptant de nouvelles politiques sectorielles visant à consolider les liens entre la culture et l'enseignement supérieur;
- en créant de nouveaux partenariats avec d'autres ministères et une plus grande synergie entre les milieux culturels et le réseau collégial.

DEMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCESSIBILITE

La Fédération des cégeps salue l'inclusion d'une thématique sur le rapport du citoyen à la culture, derrière laquelle se profilent les enjeux de démocratisation culturelle et d'accessibilité. En ce sens, l'État doit se donner des objectifs clairs, assortis de moyens crédibles pour les atteindre. La Fédération souhaite donc faire valoir l'apport des cégeps à la démocratisation et à la transmission de la culture par le biais des stratégies innovantes et performantes qu'ils emploient pour perpétuer le dynamisme culturel de leurs établissements.

LE LOISIR CULTUREL : UN JALON IMPORTANT DE L'ACCESSIBILITE AUX ARTS ET A LA CULTURE

La question figurant au sein du cahier de consultation, sur l'importance qu'il convient d'accorder au loisir comme mode de participation à la culture, est éminemment pertinente. Dans la perspective où l'objectif avoué consiste à rapprocher la culture du citoyen, nul doute que le loisir culturel constitue un outil à privilégier. Défini par l'UNESCO comme « l'ensemble des activités pratiquées librement, par plaisir, et qui favorisent le développement, la formation et la créativité soit dans le domaine des arts de la scène, de la communication, de l'expression ou de l'appréciation des œuvres »⁸, il comprend notamment les disciplines suivantes :

- les arts visuels (métiers d'arts et arts plastiques);
- les arts de la scène (musique, théâtre, cirque, improvisation et danse);
- les arts de la communication (cinéma, télévision, photographie, radio, infographie et multimédia);
- le loisir littéraire;
- les jeux intellectuels (échecs, génie en herbe, etc.)⁹

⁸ ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (1999) citée par le CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2011). *Et le loisir culturel ?*, Québec, Conseil québécois du loisir.

⁹ CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2011). *Et le loisir culturel ?*, Québec, Conseil québécois du loisir.

Le loisir culturel embrasse un large éventail de pratiques proches des usagers. En ce sens, il s'inscrit en parfaite cohérence avec l'objectif de rapprocher la culture du quotidien des citoyens. Les cégeps participent activement à promouvoir cet objectif en offrant une panoplie d'activités éducatives de loisir culturel à leurs étudiants. Cette offre est principalement portée par le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ). Affilié à la Fédération des cégeps, celui-ci regroupe la grande majorité des services d'animation culturelle des collèges, centres d'études ou campus du Québec, publics et privés, et contribue significativement au développement citoyen et créatif des jeunes participants. Pas moins de 4 000 étudiants par année entreprennent une expérience artistique, par exemple en arts de la scène, en création littéraire, en danse ou en arts visuels¹⁰, grâce au soutien du RIASQ, qui vise à promouvoir le rôle éducatif des activités de loisir culturel. En outre, l'accessibilité physique des lieux où se déroulent celles-ci représente un facteur d'incitation qui permet de stimuler la demande et de favoriser la pratique culturelle, dans une perspective décloisonnée et empreinte d'ouverture.

C'est pourquoi, au nom d'une plus grande accessibilité culturelle, la Fédération des cégeps émet cette troisième recommandation :

Troisième recommandation : Que la future politique culturelle du Québec appuie formellement les pratiques de loisir culturel en milieu collégial et consacre le rôle qu'elles jouent au sein du système culturel québécois, comme outil de démocratisation culturelle par excellence, contribuant à garantir une plus grande accessibilité à la culture.

LES BIBLIOTHEQUES COLLEGIALES : UN BIEN COLLECTIF AU CŒUR DE LA VIE DES ETUDIANTS

La Fédération des cégeps se réjouit que soit souligné le rôle primordial des bibliothèques comme lieu de médiation et d'appropriation culturelles, constituant l'un des premiers espaces culturels fréquentés par la population. Dans une optique similaire, la fonction essentielle que jouent les bibliothèques en milieu collégial, en tant qu'outil de démocratisation culturelle, devrait être largement reconnue. Lieu de proximité neutre et accessible à tous, la bibliothèque représente un espace de rencontre, où se côtoient talents, compétences, savoir-faire et centres d'intérêt. En dépit des évolutions technologiques qui bouleversent considérablement leur mission première, notamment en matière de pratiques de lecture, les bibliothèques collégiales visent la préservation de leur mission fondamentale, soit celle de diffuser gratuitement la richesse de leurs ressources au plus grand nombre possible de personnes.

Les bibliothèques en milieu collégial cumulent une multitude de fonctions et leur personnel fait usage de son expertise afin de combler les besoins variables des étudiants, des enseignants ainsi que de la communauté élargie qu'elles desservent. Bien qu'elles poursuivent leurs fonctions traditionnelles, les bibliothèques collégiales se sont graduellement vues confier de nouvelles responsabilités, notamment en matière de formation des usagers à la recherche, et se dotent désormais de mandats plus larges, en opérant à titre de médiateur culturel, de service de référence pour les questions liées au droit d'auteur, de soutien aux chercheurs des cégeps ou aux étudiants ayant des besoins particuliers¹¹. Certaines constituent même de véritables laboratoires d'innovation pédagogique et techno-

¹⁰ RESEAU INTERCOLLEGIAL DES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES DU QUEBEC (Page consultée en juillet 2016), *Site du RIASQ* [En ligne]. <http://www.riasq.qc.ca/notre-impact/activités/>

¹¹ REGROUPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES COLLÉGIALES DU QUÉBEC (2016). Infolettre Juin 2016, vol. 3 (n° 1), Montréal, REBICQ.

logique. Dans tous les cas, les bibliothèques du réseau collégial constituent des lieux dynamiques et en évolution constante, qui participent activement à la vitalité culturelle. Soulignons également le rôle de diffuseur culturel que certaines bibliothèques jouent, particulièrement en région, à la suite du développement de maillage avec les bibliothèques publiques, comme c'est le cas de la bibliothèque du Cégep de Thetford, devenue à la fois une institution collégiale et municipale, ou de la bibliothèque Armand-Frappier, issue d'une fusion de la bibliothèque du Collège de Valleyfield avec celle de la municipalité.

Sans pour autant dénaturer leur vocation principale, plusieurs bibliothèques collégiales ont multiplié les initiatives audacieuses en faveur d'un décloisonnement de leur rôle traditionnel. Bien plus que de simples « entrepôts de livres », elles représentent des espaces de vie ludiques et inclusifs ainsi que des lieux de socialisation misant sur la rencontre et l'échange. C'est dans cette perspective qu'y sont offertes de nombreuses activités, telles que des « bibliothèques vivantes ¹²», des clubs de lecture, des expositions diverses, des blogues littéraires, des lancements de livres ou des rencontres avec des auteurs. Bref, autant d'activités qui dépassent le mandat classique associé aux bibliothèques et qui sont réalisées dans la mesure des moyens dont elles disposent et avec la volonté de professionnels dévoués et imaginatifs.

Or, la Fédération des cégeps ne peut passer sous silence le fait que les compressions budgétaires successives ont lourdement compromis le réseau des bibliothèques collégiales, et cela, au détriment des cégépiens. En effet, selon les données recueillies par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec¹³, le réseau des bibliothèques collégiales a subi de plein fouet les coupures ayant frappé le réseau collégial public, depuis 2011-2012. En effet, une réduction récurrente du budget de fonctionnement des bibliothèques collégiales de l'ordre de 2 % a été constatée, au cours des trois dernières années, ainsi qu'une diminution de l'enveloppe allouée à l'achat de livres et à l'abonnement aux revues. En outre, les modèles de financement actuels ne permettent pas aux bibliothèques collégiales d'entamer un véritable virage numérique. Dans de telles conditions, c'est plutôt un soutien financier supplémentaire qu'elles devraient obtenir, afin de se doter des moyens leur permettant de s'adapter aux nouvelles technologies. En effet, les modes d'acquisition et d'emprunt ayant grandement évolué, le réseau des bibliothèques collégiales doit être en mesure de mettre à jour ses moteurs de recherche et ses bases de données, d'offrir aux étudiants des livres électroniques et des ouvrages de référence en ligne de qualité, de disposer des appareils technologiques nécessaires à la lecture en mode digital, etc. Par ailleurs, les bibliothèques collégiales conservant des fonds patrimoniaux devraient également se voir allouer une aide à la numérisation de ses collections.

¹² La bibliothèque vivante constitue un événement prenant la forme d'une bibliothèque traditionnelle où les participants ont l'occasion d'emprunter des « livres vivants ». Autrement dit, les visiteurs d'une bibliothèque vivante peuvent discuter de manière informelle avec des personnes « qu'ils empruntent ». L'objectif d'une telle initiative consiste à créer des dialogues constructifs, à multiplier les interactions entre les personnes et à susciter des rencontres entre des groupes.

¹³ CORPORATION DES BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC (2015). *Survole général de l'état de la situation des bibliothèques en milieu de l'éducation et de l'enseignement suite aux mesures budgétaires restrictives imposées ces dernières années*, Montréal, CBPQ.

Ajoutons que, selon une enquête réalisée par la Fédération des cégeps en juin 2015¹⁴ sur les impacts de la compression de 45,6 millions de dollars annoncée pour l'exercice financier 2015-2016 (155 millions de dollars depuis 2011-2012), 44 % des cégeps ont été contraints de diminuer les heures d'ouverture de leur bibliothèque¹⁵. De plus, la moitié des employés partis à la retraite n'a pas pu être remplacée au sein des bibliothèques collégiales¹⁶. En somme, ces compressions forcent le réseau des bibliothèques en milieu collégial à effectuer des choix difficiles, à revoir à la baisse leur offre de service et leurs processus de travail, pouvant aller jusqu'à affecter leur mission première, soit celle de garantir « un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information »¹⁷. Pourtant, les bibliothèques constituent des leviers de démocratisation culturelle au sein de leur milieu et représentent un investissement social et économique significatif. En encourageant l'éducation, le perfectionnement et l'intégration sociale, elles contribuent à la formation et au développement de citoyens plus éclairés, favorisent la mobilité sociale et peuvent ultimement participer à la réduction des inégalités.

Inscrire la culture dans une perspective de développement durable et la rapprocher du citoyen implique notamment d'assurer le dynamisme des bibliothèques collégiales et de pérenniser leur bon fonctionnement, en leur conférant les moyens appropriés. En effet, il est impératif qu'une institution postsecondaire offre à ses étudiants des ressources et des équipements à la fine pointe, ainsi qu'un accès à des services d'accompagnement et de soutien, offerts par un personnel professionnel et technique hautement qualifié. C'est pourquoi la Fédération des cégeps émet cette quatrième recommandation en lien avec le rapport du citoyen à la culture :

Quatrième recommandation : Que la prochaine politique culturelle du Québec affiche clairement son soutien aux bibliothèques collégiales et reconnaisse formellement le rôle qu'elles jouent en matière d'accès à la culture et de démocratisation culturelle; qu'elle comporte des mesures financières destinées à soutenir le développement des divers projets et programmes d'animation, de médiation et de sensibilisation; que soit soulignée l'importance d'appuyer davantage les initiatives relatives à la création d'espaces à vocation particulière, tels que des lieux de formation, de travail collaboratif et de travail en laboratoire, de façon à permettre aux étudiants de laisser libre cours à leur créativité.

¹⁴ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015). *Sondage sur l'impact des compressions budgétaires 2015-2016 sur les étudiants des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps, taux de participation : 36 cégeps sur 48.

¹⁵ CORPORATION DES BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC (2015). *Survot général de l'état de la situation des bibliothèques en milieu de l'éducation et de l'enseignement suite aux mesures budgétaires restrictives imposées ces dernières années*, Montréal, CBPQ.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (1994). *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* [En ligne]. http://portal.unesco.org/ci/en/files/4638/10692343823public_library_manifesto_fr.pdf/public_library_manifesto_fr.pdf (page consultée en juillet 2016)

LES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES : UNE CONTRIBUTION A LA REUSSITE EDUCATIVE ET A LA PARTICIPATION CITOYENNE

Dans l'optique de favoriser la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle, la politique culturelle de 1992 soulignait l'importance de promouvoir et de valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyens, en encourageant la tenue d'activités visant la promotion et la sensibilisation aux arts et à la culture¹⁸. Autrement dit, elle reconnaissait l'apport de la pratique artistique de niveau amateur dans l'appropriation de la culture par la population. Selon la Fédération des cégeps, l'exercice actuel devrait donner lieu à une réflexion renouvelée par rapport à la pratique d'activités culturelles, plus spécifiquement dans le contexte scolaire, et reconnaître ses nombreuses incidences positives.

Plusieurs études réalisées auprès des cégépiens, notamment par Jacques Roy¹⁹, Maurice Carrier²⁰ et le Conseil québécois du loisir²¹, ont démontré la relation unissant l'engagement étudiant dans une activité socioculturelle et sa réussite éducative, en termes de réussite de cours, de persévérance, de diplomation et de développement personnel. L'étude réalisée en 2007 par le chercheur Jacques Roy pour le compte du Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ)²² est particulièrement éloquent à cet égard et a permis d'analyser ce lien existant entre la pratique d'activités socioculturelles et la réussite éducative. L'enquête intitulée « La pratique d'activités socioculturelles au collège : un soutien réel à la réussite » révèle des résultats intéressants. En comparaison avec l'ensemble des autres étudiants, les cégépiens engagés dans le secteur parascolaire se distinguent principalement par les caractéristiques suivantes :

- ils sont deux fois plus nombreux, en proportion, à être engagés dans des activités bénévoles au sein de leur milieu (28,7 % contre 12,2 % chez les autres étudiants);
- ils considèrent davantage le collège comme un milieu stimulant et ils témoignent d'un intérêt plus élevé pour les études;
- ils consacrent davantage d'heures à leurs études;
- ils obtiennent de meilleurs résultats scolaires (moyenne cumulative de 78,2 % comparativement à 75,1 % pour les autres);
- ils se sentent moins stressés et moins déprimés;
- la pratique d'activités socioculturelles leur permet de mieux définir leur orientation et leur identité personnelle et professionnelle.

Les retombées positives de l'engagement étudiant sont donc nombreuses et particulièrement bénéfiques, tant pour les jeunes que pour la société dans laquelle ils mettent en application ces apprentissages. L'engagement contribue à former l'individu sur des plans qui vont bien au-delà de la réussite scolaire et il est essentiel de l'encourager avec un maximum de ressources. Cette relation a d'ailleurs été légitimée en 2005, à la suite d'une série de travaux menés par la Fédération des cégeps, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et

¹⁸ MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (1992). *La politique culturelle du Québec : notre culture, notre avenir*, Québec, Gouvernement du Québec.

¹⁹ ROY, J., BOUCHARD, J. et TURCOTTE, M.-A. (2007). *La pratique d'activités socioculturelles au collège : un soutien réel à la réussite*, Rapport d'enquête pour le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), Québec, Cégep de Sainte-Foy/Observatoire Jeunes et Société.

²⁰ CARRIER, M. (2014). *L'engagement étudiant et la réussite éducative : perspectives affaires étudiantes*, Rapport synthèse de la recension des écrits présenté au comité de travail de la Commission des affaires étudiantes de la Fédération des cégeps, Québec, Fédération des cégeps.

²¹ CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2012). *L'impact du loisir sur la persévérance et la réussite scolaire : bibliographie commentée*, Montréal, CQL.

²² ROY, J., BOUCHARD, J. et TURCOTTE, M.-A. (2007). *La pratique d'activités socioculturelles au collège : un soutien réel à la réussite*, Rapport d'enquête pour le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), Québec, Cégep de Sainte-Foy/Observatoire Jeunes et Société.

le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), qui ont conduit à la création d'une mention au bulletin scolaire, visant à reconnaître formellement divers types d'engagement. Celle-ci est notamment attribuable dans les cas d'engagement menant à la présentation publique d'une œuvre, qui s'inscrit dans une démarche de création, d'exécution, d'animation ou d'exposition permettant d'enrichir la vie culturelle²³.

Or, la Fédération des cégeps ne peut que déplorer à quel point les choix budgétaires récents du gouvernement nous éloignent considérablement des orientations proposées pour le renouvellement de la politique culturelle. Elle tient à signaler qu'il devient ardu, dans un tel contexte, de soutenir adéquatement les services d'animation socioculturelle. En effet, selon l'enquête réalisée par la Fédération en 2015, 50 % des cégeps ont dû réduire leurs activités d'animation socioculturelles intercollégiales et 64 % leurs activités socioculturelles intra-muros²⁴. En outre, la disparition récente du programme *Jeune relève*, du ministère de la Culture et des Communications (MCC), renforce les préoccupations de la Fédération quant à l'importance accordée à la culture par le gouvernement. À cet égard, elle partage les inquiétudes soulevées par le RIASQ, au sein de son mémoire soumis dans le cadre de la présente consultation²⁵. Selon ce dernier, la diminution des sommes allouées par le MCC se traduira, pour l'année 2016-2017, par la perte d'un investissement de 32 000 \$ dans le budget de plusieurs projets culturels intercollégiaux produits par le RIASQ, s'ajoutant déjà à une diminution de financement de 5 000 \$ en 2015-2016. Ces compressions menacent du même coup la qualité de l'expérience des jeunes participant à ces projets.

Dans ce contexte, considérant que l'engagement des cégépiens dans les activités socioculturelles concourt à leur réussite éducative, la Fédération des cégeps formule la recommandation suivante :

Cinquième recommandation : Que la prochaine politique culturelle accorde un appui financier durable aux activités socioculturelles en milieu collégial, reconnaissant ainsi le rôle significatif qu'elles jouent dans la réussite éducative des étudiants, la persévérance scolaire, la diplomation et la lutte contre le décrochage scolaire.

LE RESEAU COLLEGIAL : DU RENOUVELLEMENT DES PUBLICS A LA FORMATION DE LA RELEVÉ CULTURELLE

L'offre de services d'animation socioculturelle du réseau collégial contribue de façon directe au renouvellement des publics de demain et à la formation de la relève culturelle. En effet, la contribution des cégeps est double : d'une part, ils participent activement à préparer les futurs artistes en leur offrant l'opportunité d'explorer différents médiums, par le biais des activités qui leur sont suggérées. D'autre part, les collèges sensibilisent les prochaines générations à la culture en mettant en contact les étudiants avec diverses formes d'art et de courants de création, dont plusieurs rejoindront ensuite les rangs des consommateurs culturels. L'initiation aux arts et l'adoption d'habitudes de fréquentation culturelle se dessinent dès l'âge scolaire, mais tend à se consolider durablement durant cette étape d'apprentissage déterminante que représente le cégep. La participation des cégépiens à ces

²³ SIMARD, M. et CHALIFOUX, A. (2005). *Guide de référence : mention sur le bulletin reconnaissance l'engagement étudiant au collégial*, Québec, ministère de l'Éducation.

²⁴ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015). *Sondage sur l'impact des compressions budgétaires 2015-2016 sur les étudiants des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps, taux de participation : 36 cégeps sur 48.

²⁵ RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC (2016). *Avis de consultation présenté au ministère de la Culture et des Communications*, Québec, RIASQ.

activités peut revêtir plusieurs formes et se caractériser par un degré d'engagement varié, allant du simple passe-temps à une éventuelle vocation professionnelle, en passant par un intérêt marqué et généralisé pour une forme d'art. Ceci dit, bien que ces expériences se répercuteront de diverses façons, l'opportunité qu'elles offrent aux jeunes participants constitue une intervention ciblée et stratégique permettant de soutenir à la fois le potentiel créatif des jeunes et d'encourager leur engagement en faveur de la culture, que ce soit en tant que professionnels, en tant qu'amateurs ou en tant que public.

Signalons, à titre d'exemples, le Prix littéraire des collégiens, le Prix collégien de la musique contemporaine ainsi que le Prix collégial du cinéma, tous nés d'initiatives de certains collèges en partenariat avec un organisme culturel. Ces projets, à la valeur formatrice intrinsèque, permettent aux étudiants de faire connaissance avec des artistes et d'avoir accès à des œuvres, tout en donnant l'occasion à ces artistes d'obtenir de la visibilité et de vendre leurs créations. Or, l'aide financière que ces prix reçoivent demeure limitée et précaire. De telles initiatives mériteraient de se voir consentir un financement durable et récurrent afin d'en assurer le maintien et la pérennité.

Parmi les autres activités culturelles offertes en milieu collégial, il convient de souligner celles organisées localement par les équipes socio-culturelles, tels que les ligues d'improvisation, ateliers de bande dessinée, projections de documentaires et de longs métrages, radios étudiantes, troupes de danse ou de théâtre, midis spectacles, clubs d'écriture, etc. Enfin, il importe de souligner les activités organisées à plus grande échelle par le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ). Tel que mentionné précédemment, ce sont près de 4 000 étudiants qui vivent, chaque année, une expérience artistique, que ce soit grâce aux événements réguliers que sont Cégeps en spectacle, l'Intercollégial d'arts visuels, l'Intercollégial de danse, l'Intercollégial de théâtre, l'Intercollégial de cinéma étudiant, le Circuit d'improvisation du RIASQ, le concours d'écriture dramatique, Reporters en spectacle, ou en participant à divers autres projets associés. Les activités intercollégiales ont en commun l'objectif de stimuler l'intérêt pour les différents domaines culturels et de contribuer à leur développement, tout en soutenant les cégeps dans leur projet éducatif.

En outre, elles contribuent à une plus grande variété culturelle, dans la mesure où la programmation des événements intercollégiaux comporte une offre diversifiée qui permet de faire connaître aux jeunes une panoplie de styles et de disciplines artistiques, sans se limiter aux modes culturelles du moment. La Fédération estime, en écho à la question 21 du cahier de consultation portant sur la prise en compte de la demande dans le développement culturel du Québec, qu'il demeure nécessaire de soutenir une offre culturelle plurielle et multiple, gage de vitalité pour toute société, et de ne pas baser les interventions gouvernementales sur la seule demande du moment. Une telle approche contribuerait à éclipser des pratiques culturelles plus classiques, plus marginales ou « de niche », au profit des arts de la scène plus populaires. À l'inverse, une offre variée permet de susciter l'intérêt pour toutes les formes d'art.

À cet égard, les données de l'Enquête sur la fréquentation des spectacles au Québec, réalisée par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ)²⁶, sont éloquentes. Parmi les faits saillants de l'étude, mentionnons que la fréquentation des spectacles de variété, particulièrement les spectacles d'humour, a enregistré une hausse importante de plus de 24 % entre 2013 et 2014 alors qu'au cours de la même période, les spectacles de chanson francophone (-23 %) et de théâtre de création (-15 %) ont connu des baisses

²⁶ OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (2015). *La fréquentation des arts de la scène au Québec en 2014*, Tableau 3, Optique Culture (numéro 42), Québec, OCCQ.

significatives de leur assistance. Prioriser nos interventions sur la base de la demande du moment ne pourrait que contribuer à renforcer encore davantage une telle tendance et favoriser une standardisation et un appauvrissement de la culture.

La Fédération estime que les cégeps devraient être reconnus comme des milieux prioritaires pour favoriser tant le renouvellement des publics que la relève artistique, car le passage au collégial représente un moment charnière dans le cheminement personnel et professionnel des jeunes québécois et constitue souvent la dernière occasion de rejoindre cette cohorte avant qu'elle ne se disperse entre le marché du travail et la poursuite des études universitaires. Il s'agit donc d'une opportunité unique de mettre en place des stratégies spécifiques en faveur de leur engagement et de leur participation aux arts et à la culture.

Cette volonté des acteurs du réseau collégial public de contribuer activement à la formation de la relève et au renouvellement des publics se traduit par cette recommandation :

Sixième recommandation : Que soit réaffirmée tant l'importance de la relève culturelle que celle du renouvellement des publics, ainsi que le rôle déterminant à cet égard des projets culturels initiés par les cégeps et des événements culturels intercollégiaux.

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION INTERCULTURELLE EN MILIEU COLLEGIAL

La transformation du tissu social québécois est indéniable et son profil démographique est de moins en moins monolithique, comme le souligne fort à propos le cahier de consultation. Microcosme de la société québécoise, le réseau collégial évolue également dans un contexte interculturel marqué tant par la présence d'étudiants ou de membres du personnel issus de l'immigration, par l'existence d'établissements anglophones, par la tenue d'événements à saveur interculturelle que par l'organisation de stages à l'international. Dans ces conditions, les collèges se sont dotés d'outils divers avec l'objectif de mieux refléter cette diversité, de favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle de ses étudiants internationaux ou issus de l'immigration et afin de s'ajuster à un contexte de plus en plus pluriethnique.

LA PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DE RELATIONS INTERCULTURELLES HARMONIEUSES

L'adaptation des cégeps à la diversité ethnoculturelle et à la réalité pluriethnique se situe au cœur même de leur mission éducative et vise à édifier un environnement collégial harmonieux et inclusif. Plus que jamais, les institutions collégiales usent de créativité, d'innovation et d'audace afin de favoriser un dialogue interculturel reposant sur l'apprivoisement réciproque, l'échange et la participation des diverses communautés au sein de leurs campus. Pour reprendre les termes de la Politique jeunesse, « une jeunesse engagée dans la culture, dans la communauté et dans la société contribue directement [...] au renforcement des relations interculturelles harmonieuses »²⁷. Il va sans dire que les jeunes, de plus en plus soucieux de l'importance de cet enjeu, sont donc appelés à jouer un rôle de premier plan en la matière.

Le réseau collégial public œuvre déjà de diverses façons à mobiliser toute la communauté collégiale autour de l'enjeu de la diversité culturelle et de l'instauration d'une culture ouverte sur le monde. Parmi les initiatives mises en œuvre par les cégeps, soulignons notamment l'adoption de politiques relatives à l'intégration interculturelle, la mise sur pied de comités

²⁷ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2016). *Politique québécoise de la jeunesse 2030 : ensemble pour les générations présentes et futures*, Québec, Gouvernement du Québec.

interculturels, la réalisation d'activités de sensibilisation au pluralisme ethnoculturel, l'intégration d'activités en lien avec la réalité interculturelle du cégep, la valorisation de la participation des étudiants immigrants et issus de l'immigration à la vie collégiale et le soutien des initiatives étudiantes visant la réalisation de projets ou d'activités reliées à l'éducation interculturelle.

En somme, la Fédération estime indispensable que la politique comporte une section sur la diversité ethnoculturelle et sur la nécessité de favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle de tous, incluant les personnes issues de l'immigration, considérant que la culture ouvre un espace de dialogue, représente un vecteur de lien social et un instrument d'intégration sociale par excellence. Le réseau collégial favorise le développement de milieux de vie inclusifs, fondés sur le partage de valeurs et sur la création de liens soutenus renforçant les communautés et, à cet égard, doit être considéré comme un acteur clé. La reconnaissance du rôle primordial que peut jouer le réseau collégial est confirmée par la décision récente du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion de mettre en œuvre, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, un projet sur les enjeux en lien avec le vivre-ensemble, dans les cégeps de quinze régions du Québec²⁸. Cette volonté des acteurs du milieu collégial d'œuvrer activement à encourager la participation de tous au développement culturel du Québec et à l'édification d'une société ouverte et pluraliste se traduit par la recommandation suivante :

Septième recommandation : Que soit reconnue la contribution essentielle des cégeps en matière de valorisation de la diversité interculturelle, de promotion du « vivre ensemble » et de création de liens durables qui renforcent les communautés; que les espaces de convergence et de rassemblement offerts par les services aux étudiants et les services d'animation culturelle des collèges, qui sont autant de lieux d'échange et de rencontre, soient identifiés comme des stratégies performantes qui participent en amont au rapprochement interculturel.

L'INTERNATIONALISATION DES CEGEPS : STIMULER L'ACQUISITION D'HABILETES INTERCULTURELLES CHEZ LES ETUDIANTS

La Fédération tient à souligner la contribution du réseau collégial à l'acquisition de compétences interculturelles chez les étudiants, par le biais de ses activités internationales, incluant son programme de soutien aux échanges internationaux en formation culturelle et artistique. En effet, les cégeps poursuivent leurs efforts pour intégrer toujours plus largement la dimension internationale à leur projet éducatif, les activités internationales constituant autant d'occasions privilégiées de s'ouvrir au monde et de développer les aptitudes nécessaires pour assumer un rôle de citoyen dans une société de plus en plus diversifiée sur le plan des origines culturelles²⁹.

La mobilité étudiante et enseignante sont au cœur des activités d'internationalisation des cégeps. Les étudiants québécois du réseau collégial public se rendent à l'étranger pour y réaliser des stages, faire des sessions d'études ou encore s'enrichir lors de séjours

²⁸ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2016). *Lutte contre la radicalisation menant à la violence – Mise en œuvre de cinq projets visant plus de 17 000 jeunes du secondaire et du collégial* [En ligne]. <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2406274357> (page consultée en juillet 2016).

²⁹ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2013). *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*, Québec, Commission de l'enseignement collégial.

linguistiques et culturels. En 2014, ce sont 4 379 étudiants qui ont participé à un séjour à l'étranger³⁰. On constate également une hausse marquée des effectifs en mobilité enseignante³¹.

Sur le plan culturel, mentionnons le Programme de soutien aux échanges internationaux en formation artistique et culturelle offrant un soutien financier aux établissements d'enseignement collégial, par le biais d'une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), pour l'organisation d'échanges internationaux de courte durée dans des disciplines artistiques et culturelles. Ces séjours visent la réalisation d'une activité (production, événement ou spectacle) par une équipe composée d'étudiants québécois, encadrés par des professeurs ou des professionnels de leur établissement d'attache, en collaboration avec un partenaire international³². Ils participent concrètement au développement du potentiel culturel du Québec et au renouvellement du savoir et des pratiques dans les domaines artistiques et culturels.

En somme, à la lumière du rôle essentiel que jouent les activités internationales des cégeps par rapport à l'éducation interculturelle de ses étudiants, la Fédération des cégeps émet la recommandation suivante :

Huitième recommandation : Que soit soulignée la contribution fondamentale du réseau collégial public à l'acquisition de compétences interculturelles chez les étudiants, par le biais de ses activités internationales;

que l'enveloppe budgétaire consacrée aux activités internationales des cégeps soit consolidée afin de multiplier encore davantage les occasions d'échanges interculturels et de mener des actions à l'étranger, faisant ainsi rayonner la culture québécoise;

que soient bonifiés les programmes de bourses soutenant la mobilité étudiante et enseignante dans le réseau collégial.

LA VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

La Fédération se réjouit de constater que la valorisation de la langue française fasse partie des thématiques suggérées pour la prochaine politique culturelle. Dans le contexte actuel, marqué par l'omniprésence de l'anglais sur les plateformes de diffusion culturelle où le français se trouve désavantagé, agir en faveur de la promotion de la langue française relève de l'évidence. Dans ces conditions, la Fédération aimerait rappeler les actions transversales entreprises par le milieu collégial, destinées à la promotion et à l'amélioration de la qualité du français. Signe de cet engagement, près des trois quarts des établissements collégiaux ont mis à jour leur politique de valorisation de la langue française, en la renforçant par divers amendements, que ce soit à leur plan de la réussite, à leur plan stratégique, à leur politique départementale d'évaluation des apprentissages ou à leur politique départementale de la langue³³.

³⁰ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2014). *Portrait des activités internationales des cégeps, édition 2014*, Montréal, Fédération des cégeps.

³¹ *Ibid.*

³² FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015). *Programme de soutien aux échanges internationaux en formation artistique et culturelle*, Montréal, Fédération des cégeps.

³³ RÉSEAU REPFRAN (2016). *La valorisation du français au collégial : bilan du Réseau Repfran 2011-2016*, Montréal, Carrefour de la réussite au collégial.

Bien que les collèges québécois n'ont pas attendu le cadre ministériel de 2011³⁴ pour se préoccuper de la qualité du français, il convient de rappeler que depuis, de nombreux gestes significatifs ont été posés en vue d'enraciner durablement cet objectif dans la culture organisationnelle de chaque établissement. Soulignons notamment la création en 2012, par le Carrefour de la réussite, d'une nouvelle communauté de pratique, dénommée le Réseau des répondants du dossier du français (Repfran), réunissant les mandataires de première ligne désignés par chaque cégep pour travailler à l'amélioration de la maîtrise de la langue auprès de la direction, du personnel et des étudiants. Misant sur la concertation et le partage d'expertise afin de maximiser les retombées des services et des activités de valorisation du français en milieu collégial, le rôle de ces répondants en fait des défenseurs de l'amélioration des compétences langagières et des promoteurs du rehaussement de la langue française dans les collèges.

En outre, les cégeps sont devenus, au fil du temps, des acteurs incontournables en matière d'activités de francisation offertes aux immigrants et l'on a observé une augmentation soutenue du nombre d'établissements collégiaux offrant ces services, entre 1998 et 2010³⁵. La progression du volume des activités de francisation à temps plein a également connu une croissance de près de 300 % entre 2000 et 2010³⁶. Non seulement ces services concourent-ils à la valorisation de la langue française, mais ils rejoignent les objectifs de participation culturelle des personnes issues de l'immigration. En effet, la maîtrise du français représente une condition essentielle à l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrantes, elle-même associée à la capacité de participer à la vie culturelle du Québec. Dans cette optique, sachant que l'exclusion culturelle soulève la problématique de l'exclusion sociale qui lui est consécutive, il apparaît d'autant plus fondamental de soutenir et d'investir dans les services de francisation en milieu collégial.

En somme, la valorisation de la langue française repose sur une responsabilité collective et exige des efforts soutenus, constants et variés qui vont au-delà des interventions ponctuelles sans retombées structurantes et durables. La Fédération des cégeps est très favorable au fait d'intégrer un tel thème à la future Politique et émet cette recommandation :

Neuvième recommandation : Qu'en vertu du rôle essentiel des cégeps en matière de valorisation et de renforcement de la langue française soit pleinement affirmée la nécessité de soutenir ces projets de francisation et d'amélioration continue des compétences langagières, afin d'enraciner durablement l'objectif ultime de la promotion du français dans la culture de chaque cégep.

³⁴ Le cadre ministériel de 2011 fait référence à l'adoption par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'« un cadre de mesures qui vise la mise en place d'une offre accrue de services permettant d'améliorer la maîtrise du français dans les collèges francophones et anglophones ». CITÉ par RÉSEAU REPFRAN (2016). *La valorisation du français au collégial : bilan du Réseau Repfran 2011-2016*, Montréal, Carrefour de la réussite au collégial.

³⁵ REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN et FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2011). *Les services de francisation destinés aux personnes immigrantes offerts par les cégeps partenaires du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles : bilan de 2000 à 2010*, Montréal, Regroupement des collèges du Montréal Métropolitain et Fédération des cégeps.

³⁶ *Ibid.*

L'APPORT DES CÉGEPS A L'EPANOUISSEMENT CULTUREL DES NATIONS AUTOCHTONES

La Fédération salue l'intégration d'une thématique sur le développement culturel des nations autochtones et souligne la pertinence de tenir des consultations particulières auprès de ces communautés. Elles sont manifestement mieux positionnées pour se prononcer à cet égard. Dans ces conditions, la Fédération souhaite souligner l'apport spécifique des cégeps en ce qui concerne la réussite scolaire et éducative des étudiants autochtones. Selon elle, agir en faveur des droits culturels des nations autochtones implique que l'on s'attelle parallèlement à faire tomber les barrières qui s'érigent en travers de leur développement politique, socio-économique et culturel. À cet égard, soulignons que l'éducation représente un vecteur d'inclusion incontournable et l'école, le lieu d'intégration par excellence. Autrement dit, si le gouvernement entend agir en faveur du développement culturel des nations autochtones et accroître la place qu'occupent leurs cultures respectives au sein du paysage culturel québécois, il doit notamment poursuivre ses actions en faveur de l'intégration scolaire des jeunes autochtones, en vertu d'une approche fondée sur les spécificités culturelles des premiers peuples.

Au niveau collégial, les professionnels appelés à travailler avec les populations étudiantes autochtones favorisent généralement une approche holistique axée sur la réussite éducative. Cet aspect est mis de l'avant à l'Institution Kiuna³⁷, qui offre un « DEC en sciences humaines – Premières Nations » et par les différents cégeps offrant des services destinés aux étudiants autochtones. En effet, depuis la publication du Rapport Erasmus-Dussault³⁸, diverses offres de formations et de services d'accueil et de soutien des étudiants autochtones ont été développées à travers la province. Parmi les services proposés favorisant la persévérance des étudiants autochtones au sein des institutions postsecondaires, notons, par exemple, la création d'espaces de rassemblement et de socialisation, à l'intérieur desquels se retrouve une concentration de services offerts par un agent de liaison (ou une personne-ressource culturellement pertinente) tels que le tutorat linguistique, organisationnel et scolaire, le mentorat, l'organisation d'activités culturelles et de réseautage, le soutien psychologique culturellement adapté, la présence d'aînés, l'aide au logement, etc.

En plus de promouvoir l'attachement institutionnel et l'enracinement identitaire des étudiants autochtones, ces services constituent des facteurs de motivation et sont des outils facilitateurs en vue de leur réussite³⁹. Ces points de services et le personnel qui y est rattaché agissent, en quelque sorte, à titre de médiateurs entre la culture de l'institution et celle des étudiants autochtones, en plus de contribuer à atténuer les importants chocs culturels auxquels plusieurs sont confrontés. Ces initiatives sont soutenues en partie par l'octroi de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par l'intermédiaire du Programme Accueil et intégration des Autochtones au collégial⁴⁰. La Fédération reconnaît

³⁷ L'Institution Kiuna est un institut collégial bilingue développé par et pour les populations autochtones. Depuis 2011, par le biais d'une entente tripartite entre le MEESR, le Conseil en éducation des Premières Nations et les cégeps affiliés, soit le Collège Dawson et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, elle présente une adaptation de programmes et de services postsecondaires répondant aux besoins socioculturels de ses populations étudiantes. (<http://www.kiuna-college.com>, consulté en septembre 2015).

³⁸ COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, 1996 : *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, CRPA.

³⁹ DUFOUR, E. (2015). *La sécurité culturelle en tant que moteur de réussite postsecondaire : Enquête auprès d'étudiants autochtones de l'Institution Kiuna et des espaces adaptés au sein des établissements allochtones*, Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, Montréal.

⁴⁰ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). *Programme Accueil et intégration des Autochtones au collégial* [en ligne], Québec, le ministère, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/soutien_fin/Integratio_n_Autochtones/Integratio_n_Autochtones_Guide_subventions_2015-2016.pdf (page consultée en septembre 2015).

la pertinence et l'efficacité de cette enveloppe budgétaire et des mesures qui en découlent, puisqu'elles jouent un rôle déterminant dans la réussite et la rétention des étudiants autochtones⁴¹. Le financement relatif à l'adaptation culturelle de services et de programmes, tels que ceux alloués par certains établissements collégiaux, est donc essentiel.

En réponse à la faible visibilité des cultures autochtones au sein du paysage culturel du Québec, la Fédération aimerait également souligner, en guise d'exemples, les initiatives de certains établissements collégiaux en faveur de la valorisation et de la diffusion des cultures des Premières Nations et des Inuits, telles que la dernière édition de la Quinzaine des cultures, organisée par le Cégep du Vieux Montréal, dont la programmation fut entièrement consacrée au monde autochtone⁴² et la présentation, par le Collège de Rosemont, de « Perspectives sur les Premières Nations », une série de conférences pour mieux comprendre les divers aspects de la présence passée, actuelle et future des Premières Nations au Québec⁴³. Les cégeps de Saint-Laurent, de Jonquière, Limoilou, André-Laurendeau et John Abbott ainsi que le Collège Montmorency ont également accueilli, cette année, l'exposition REGALIA – Fierté autochtone, visant à sonder les dimensions identitaires et contemporaines de la tradition des pow-wow.

En somme, dans le but de favoriser la réussite éducative ainsi que la démarche d'affirmation et de réappropriation culturelles de la jeunesse autochtone, la Fédération émet cette recommandation :

Dixième recommandation : Que soit considéré comme incontournable l'apport déterminant des cégeps dans la réussite éducative de la jeunesse autochtone ainsi que dans la reconnaissance et la promotion de la richesse culturelle des Premières Nations et des Inuits, dans la mesure où les établissements collégiaux multiplient les initiatives en faveur de celles-ci, dans le respect de la diversité de leurs modes d'expression.

BOULEVERSEMENTS TECHNOLOGIQUES : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE NUMERIQUE

Le renouvellement de la Politique culturelle se réalise dans un contexte de révolution numérique où les nouvelles technologies prennent de plus en plus de place. En effet, on ne peut nier les nombreux impacts de ces nouvelles technologies, notamment dans le domaine de la culture et des communications. Or, dans le contexte actuel du virage numérique, où de nouvelles formes d'expression ont émergé, l'urgence de revoir l'écosystème culturel dans son ensemble s'impose. Soulignons également que le numérique fait désormais partie intégrante de l'univers culturel des jeunes, servant aussi bien d'outil de création que de diffusion. Comme l'indique la nouvelle Politique jeunesse, la jeunesse québécoise s'étant approprié les nouvelles technologies de l'information et de la communication dès son plus jeune âge, elle sera particulièrement bien placée pour tirer parti des possibilités offertes dans les différents secteurs de l'activité culturelle⁴⁴.

⁴¹ DUFOUR, E. (2015). *La sécurité culturelle en tant que moteur de réussite postsecondaire : Enquête auprès d'étudiants autochtones de l'Institution Kiuna et des espaces adaptés au sein des établissements allochtones*, Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, Montréal.

⁴² CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL. Site du Cégep du Vieux Montréal [En ligne]. <http://www.cvm.qc.ca/etudiantsactuels/Pages/Contenu.aspx?idActualite=3082> (Page consultée en juillet 2016).

⁴³ COLLÈGE ROSEMONT. Site du Collège Rosemont. [En ligne]. <http://www.crosemont.qc.ca/perspectives-sur-les-premieres-nations> (Page consultée en juillet 2016)

⁴⁴ SECÉTARIAT À LA JEUNESSE (2016). *Politique québécoise de la jeunesse 2030 : ensemble pour les générations présentes et futures*, Québec, Gouvernement du Québec.

Afin de soutenir l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) au collégial, la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps a mis sur pied en 2004, le Réseau des répondantes et des répondants TIC (REPTIC), qui regroupe, anime et outille les conseillers et les conseillères pédagogiques responsables de l'intégration pédagogique des technologies dans les établissements collégiaux de la province. Travaillant dans un esprit de concertation et de partage d'expertise, le REPTIC conçoit des cadres de références et des ressources qui sont mis à la disposition de l'ensemble des cégeps⁴⁵. Il est aussi à l'origine du Profil TIC des étudiants du collégial, lequel représente un cadre de référence sur lequel s'appuient les enseignants et les collèges afin de favoriser l'acquisition d'habiletés informationnelles, méthodologiques, cognitives et technologiques des étudiants⁴⁶.

La Fédération aimerait par ailleurs attirer l'attention sur les enjeux éthiques que la culture numérique suscite et sur le rôle que peut jouer le réseau collégial à cet égard. Plus spécifiquement, il importe de sensibiliser les jeunes aux questions entourant la reconnaissance de la valeur du travail artistique, du respect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur. L'apport du collégial doit se situer aussi en amont, par le biais de l'enseignement d'une éthique numérique, qui met en garde les étudiants contre les dérives associées à un mauvais usage des technologies – tels que le plagiat électronique, l'atteinte à la cyberréputation et au droit à l'image, le piratage ou la cyberintimidation – les conséquences sociales qu'elles peuvent entraîner et les aptitudes qu'elles exigent. La technologie doit faire l'objet d'une véritable appropriation, tant par les étudiants que les enseignants, de manière à ce qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour en faire un usage responsable, respectueux et efficace. Si l'on conçoit la culture comme « une façon de transcender sa propre individualité, de se mettre à la place d'autrui et d'entrer en dialogue »⁴⁷, le respect du travail de l'artiste et du créateur revêt une importance d'autant plus fondamentale que c'est l'essence même de la culture et sa portée qui se trouveraient menacés par un usage mal avisé des technologies.

Il est donc impératif pour la société québécoise d'aujourd'hui et de demain de s'assurer que sa jeunesse soit adéquatement préparée et formée afin de faire face aux multiples défis qui s'annoncent à cet égard. Il s'agit de doter les générations futures des outils appropriés pour leur permettre d'adapter la production, la création et la consommation culturelle québécoise aux nouvelles réalités technologiques⁴⁸ et pour favoriser l'émergence des meilleures pratiques en la matière. Le prochain Plan d'action sectoriel de la stratégie numérique portant sur l'éducation, l'enseignement supérieur et le développement des compétences, attendu avant le printemps 2017, pourra également s'appuyer sur les orientations et les acquis de la Politique culturelle. Il constitue l'occasion d'élaborer des mesures concrètes et de nouveaux engagements financiers permettant une appropriation responsable des usages du numérique et l'acquisition de compétences technologiques. Les cégeps représentent des lieux privilégiés pour poursuivre à un niveau supérieur l'apprentissage des technologies sous toutes leurs déclinaisons. Or, ils doivent financièrement être en mesure de soutenir une intégration aboutie du numérique, ce qui implique l'acquisition et la mise à niveau des équipements, la formation du personnel ainsi que le soutien technique aux étudiants.

⁴⁵ RÉSEAU DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS TIC. Site du REPTIC [En ligne]. <http://www.reptic.qc.ca> (page consultée en juillet 2016).

⁴⁶ RÉSEAU DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS TIC (2009). Profil TIC des étudiants du collégial [En ligne]. <http://www.reptic.qc.ca/cadres-de-reference/cadre-de-reference-profil-tic-des-etudiants-du-collegial/> (page consultée en juillet 2016)

⁴⁷ ARENDT, A. (1961). *La crise de la culture : huit exercices de pensée politique*, Paris, Gallimard.

⁴⁸ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2016). *Politique québécoise de la jeunesse 2030 : ensemble pour les générations présentes et futures*, Québec, Gouvernement du Québec.

C'est pourquoi la Fédération émet cette recommandation :

Onzième recommandation : Que soit consacrée une enveloppe spécifique au développement des équipements technologiques du réseau collégial, afin d'y accélérer le virage numérique et de préparer adéquatement les étudiants à ce nouvel environnement en profonde mutation.

ENGAGEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT ET GOUVERNANCE CULTURELLE

Le cahier de consultation pose la question des améliorations que le gouvernement du Québec pourrait apporter au système actuel de financement de la culture et s'interroge sur les moyens les plus adéquats pour soutenir l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève. La Fédération estime que le soutien gouvernemental au développement culturel doit faire l'objet d'une majoration importante, à la hauteur du rôle primordial qu'on lui accorde et en regard des nombreuses retombées qu'on lui reconnaît, tant sur les plans économique, social et environnemental. Par ailleurs, bien que la Fédération reconnaisse la pertinence de l'enjeu de la diversification des sources de financement de la culture, elle insiste sur l'importance que celle-ci ne s'accompagne pas d'un désinvestissement de l'État. L'appui gouvernemental au secteur culturel demeure indispensable et doit être bonifié. À l'aune des grands défis qui nous attendent en la matière, il importe d'actualiser et surtout d'optimiser les programmes de soutien à l'éducation aux arts et à la culture, ainsi que de réaffirmer le soutien étatique à la relève artistique en explorant de nouveaux modèles de gouvernance qui soient en adéquation avec les orientations de la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Un tel soutien devrait également prendre en considération les besoins des acteurs actuellement désavantagés dans les programmes de soutien à la création, tels que la relève, les artistes issus de l'immigration et les nations autochtones.

Or, est-il nécessaire de rappeler que depuis 2011-2012, les compressions budgétaires successives dans le financement gouvernemental du réseau collégial public, de l'ordre de plus de 155 millions de dollars, ont nui de façon majeure à la mission éducative des cégeps et à leur rôle dans le déploiement de la vie culturelle sur l'ensemble du territoire québécois. En effet, l'enjeu du financement a contraint de nombreux établissements collégiaux à diminuer les ressources allouées aux activités socioculturelles, aux heures d'ouverture de leur bibliothèque, aux projets de mobilité internationale et aux activités de reconnaissance de l'engagement étudiant, pour ne nommer que ces services.

En somme, bien que la Fédération salue les principes, les orientations et les axes d'intervention proposés dans le cadre du renouvellement de la Politique culturelle⁴⁹, elle rappelle qu'il sera nécessaire d'y associer un financement prévisible et durable afin qu'en découlent des stratégies concrètes. Actuellement, tous les moyens détenus par les cégeps pour soutenir l'éducation artistique et culturelle de la jeunesse québécoise et rejoindre les intentions de la Politique ont été compromis, voire abolis, en raison des compressions budgétaires successives. Or, il n'y a pas d'économies à réaliser en éducation et en culture. Il n'y a que des sacrifices et des privations qui s'avéreront préjudiciables à la relève artistique et à la société dans son ensemble à court, moyen et long terme.

⁴⁹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2016). *Renouvellement de la Politique culturelle : cahier de consultation*, Québec, Gouvernement du Québec.

Dans les circonstances, la Fédération des cégeps émet, au nom de tous les acteurs du réseau collégial public, et plus particulièrement de la jeunesse qu'ils servent, la recommandation suivante :

Douzième recommandation : Que la future politique culturelle du Québec comporte un énoncé clair indiquant la nécessité d'investir de façon consistante et durable dans l'éducation aux arts et à la culture, assorti d'une planification financière sur le long terme, et que des mesures concrètes pour ce faire soient rapidement mises en œuvre. Il s'agit d'une condition *sine qua non* à l'atteinte des objectifs de la politique, destinée à placer la culture au cœur de la vie de tous les Québécois.

En dernier lieu, la Fédération souhaite que le renouvellement de la Politique culturelle soit l'occasion pour le ministère de la Culture et des Communications de revoir et d'adapter ses interventions en misant sur des partenariats stables, échelonnés sur le long terme, avec les acteurs et les organismes déjà bien enracinés dans les milieux culturels. En cela, elle rejoint les recommandations du RIASQ, énoncées dans son mémoire⁵⁰, pour que le gouvernement s'appuie sur des mécanismes de financement prévisibles, accompagnés d'une évaluation partenariale des résultats et des impacts relatifs aux actions accomplies. L'efficacité d'une telle intervention et des actions entreprises pourra se mesurer à la prise en compte et l'utilisation du savoir et de l'expertise des intervenants œuvrant sur le terrain. Enfin, l'harmonisation des actions des différents ministères et une approche gouvernementale holistique à l'égard de la vie culturelle, fondée sur la transversalité de ses actions ainsi qu'un meilleur appariement des moyens financiers consacrés à la culture, entre les acteurs, constituent autant de réponses aux défis qui s'annoncent en matière de gouvernance culturelle. C'est pourquoi la Fédération émet cette dernière recommandation :

Treizième recommandation : Que la prochaine politique culturelle et les plans d'action qui en découleront contiennent une planification et une évaluation partenariale des résultats et des mécanismes de financement prévisibles, en tablant sur des collaborations stables avec des organismes des milieux culturels et avec les acteurs de terrain œuvrant au niveau du loisir culturel.

⁵⁰ RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC (2016). *Avis de consultation présenté au ministère de la Culture et des Communications*, Québec, RIASQ.

CONCLUSION

La Fédération des cégeps tient à remercier le gouvernement du Québec d'avoir déployé cette grande consultation publique, dans le cadre de l'élaboration de la prochaine Politique culturelle. Elle estime que les thématiques proposées dans le cahier de consultation exposent une vision d'ensemble appropriée des engagements que doit prendre la société québécoise en faveur de la culture. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que la Fédération a réalisé une analyse approfondie du cadre proposé, afin d'énoncer ses propres perspectives par rapport aux principaux enjeux culturels, dans une optique collégiale, et selon une vision à court, moyen et long terme de ceux-ci.

Les cégeps ont été fondés en 1967 dans la foulée du rapport de la Commission Parent et représentent, depuis près de 50 ans, des acteurs clés dans le développement culturel du Québec. Ils favorisent une approche holistique, humaniste et transversale, conçue pour soutenir le développement global et la réussite éducative de tous les cégépiens, de façon à en faire des citoyens entiers, engagés, ouverts sur le monde et prêts à relever les défis du 21^e siècle. Considérant la contribution essentielle du réseau collégial au déploiement culturel, au renouvellement des publics de demain et à la formation de la relève artistique, la Fédération réitère la nécessité de souligner cet apport en donnant aux cégeps les moyens de poursuivre leur mission de passeurs de culture. Ceux-ci souhaitent vivement participer à la mise en œuvre des orientations gouvernementales sur le développement culturel du Québec, dans la mesure où ils disposent pour ce faire d'une large gamme de moyens performants, tout en souscrivant à une logique d'amélioration continue de ceux-ci.

Enfin, c'est au terme d'un important travail concerté que la Fédération des cégeps dépose ce mémoire, au nom des 48 collèges publics qu'elle représente, comportant treize recommandations adressées au gouvernement qui, tous l'espèrent, trouveront écho dans le cadre de l'élaboration de la Politique culturelle du Québec et des plans d'action qui en découleront.

Comme toujours, les cégeps sont mobilisés et prêts à collaborer avec toutes les instances concernées afin de contribuer activement aux suites qui seront données à cette consultation publique, au nom de la conviction profonde que la culture représente un vecteur incontournable d'inclusion, de diversité et de réussite éducative et contribue directement au développement d'une société plus riche, plus harmonieuse et plus fière.

ANNEXE

Synthèse des recommandations

Première recommandation : Que la prochaine politique culturelle souligne l'importance de bonifier substantiellement l'appui financier public à l'éducation culturelle et artistique au niveau collégial, au nom de l'importance hautement stratégique qu'elle revêt. Le développement culturel du Québec, la formation de citoyens avertis, dotés d'une pensée critique et capables de comprendre la complexité du monde dans lequel ils évoluent, constituent des éléments fondamentaux de la formation collégiale.

Deuxième recommandation : Que les liens entre le réseau collégial public, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) soient consolidés et soutenus durablement :

- en maintenant l'entente spécifique entre le réseau collégial public et le ministère de la Culture et des Communications qui met à la disposition des établissements collégiaux une aide financière destinée à soutenir la réalisation d'activités à caractère culturel et en bonifiant substantiellement l'enveloppe budgétaire;
- en adoptant de nouvelles politiques sectorielles visant à consolider les liens entre la culture et l'enseignement supérieur;
- en créant de nouveaux partenariats avec d'autres ministères et une plus grande synergie entre les milieux culturels et le réseau collégial.

Troisième recommandation : Que la future Politique culturelle du Québec appuie formellement les pratiques de loisir culturel en milieu collégial et consacre le rôle qu'elles jouent au sein du système culturel québécois, comme outil de démocratisation culturelle par excellence, contribuant à garantir une plus grande accessibilité à la culture.

Quatrième recommandation : Que la prochaine Politique culturelle du Québec affiche clairement son soutien aux bibliothèques collégiales et reconnaisse formellement le rôle qu'elles jouent en matière d'accès à la culture et de démocratisation culturelle; qu'elle comporte des mesures financières destinées à soutenir le développement des divers projets et programmes d'animation, de médiation et de sensibilisation; que soit soulignée l'importance d'appuyer davantage les initiatives relatives à la création d'espaces à vocation particulière, tels que des lieux de formation de travail collaboratif et de travail en laboratoire, de façon à permettre aux étudiants de laisser libre cours à leur créativité.

Cinquième recommandation : Que la prochaine Politique culturelle accorde un appui financier durable aux activités socioculturelles en milieu collégial, reconnaissant ainsi le rôle significatif qu'elles jouent dans la réussite éducative des étudiants, la persévérance scolaire, la diplomation et la lutte contre le décrochage scolaire.

Sixième recommandation : Que soit réaffirmée tant l'importance de la relève culturelle que celle du renouvellement des publics, ainsi que le rôle déterminant à cet égard des projets culturels initiés par les cégeps et des événements culturels intercollégiaux.

Septième recommandation : Que soit reconnue la contribution essentielle des cégeps en matière de valorisation de la diversité interculturelle, de promotion du « vivre ensemble » et de création de liens durables qui renforcent les communautés; que les espaces de convergence et de rassemblement offerts par les services aux étudiants et les services d'animation culturelle des collèges, qui sont autant de lieux d'échange et de rencontre, soient identifiés comme des stratégies performantes qui participent en amont au rapprochement interculturel.

Huitième recommandation : Que soit soulignée la contribution fondamentale du réseau collégial public à l'acquisition de compétences interculturelles chez les étudiants, par le biais de ses activités internationales;

que l'enveloppe budgétaire consacrée aux activités internationales des cégeps soit consolidée afin de multiplier encore davantage les occasions d'échanges interculturels et de mener des actions à l'étranger, faisant ainsi rayonner la culture québécoise;

que soient bonifiés les programmes de bourses soutenant la mobilité étudiante et enseignante dans le réseau collégial.

Neuvième recommandation : Qu'en vertu du rôle essentiel des cégeps en matière de valorisation et de renforcement de la langue française soit pleinement affirmée la nécessité de soutenir ces projets de francisation et d'amélioration continue des compétences langagières, afin d'enraciner durablement l'objectif ultime de la promotion du français dans la culture de chaque cégep.

Dixième recommandation : Que soit considéré comme incontournable l'apport déterminant des cégeps dans la réussite éducative de la jeunesse autochtone ainsi que dans la reconnaissance et la promotion de la richesse culturelle des Premières Nations et des Inuits, dans la mesure où les établissements collégiaux multiplient les initiatives en faveur de celles-ci, dans le respect de la diversité de leurs modes d'expression.

Onzième recommandation : Que soit consacrée une enveloppe spécifique au développement des équipements technologiques du réseau collégial, afin d'y accélérer le virage numérique et de préparer adéquatement les étudiants à ce nouvel environnement en profonde mutation.

Douzième recommandation : Que la future politique culturelle du Québec comporte un énoncé clair indiquant la nécessité d'investir de façon consistante et durable dans l'éducation aux arts et à la culture, assorti d'une planification financière sur le long terme, et que des mesures concrètes pour ce faire soient rapidement mises en œuvre. Il s'agit d'une condition *sine qua non* à l'atteinte des objectifs de la politique, destinée à placer la culture au cœur de la vie de tous les Québécois.

Treizième recommandation : Que la prochaine politique culturelle et les plans d'action qui en découleront contiennent une planification et une évaluation partenariale des résultats et des mécanismes de financement prévisibles, en tablant sur des collaborations stables avec des organismes des milieux culturels et avec les acteurs de terrain œuvrant au niveau du loisir culturel.